

Émile Godin à monsieur Joudrain, 1er mars 1865

Auteur·e : **Godin, Émile (1840-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (413r, 414r, 415v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Émile (1840-1888), Émile Godin à monsieur Joudrain, 1er mars 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43227>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Date de rédaction [1er mars 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Joudrain](#)

Lieu de destination Reims (Marne)

Description

Résumé Sur la fondation d'une maison de vente des marchandises Godin-Lemaire à Paris. Émile Godin répond pour son père, parti à Paris, à la lettre que Joudrain a écrite à Jacquet le 22 février 1865. Émile Godin établit les conditions

administratives et financières de la fondation et du fonctionnement d'une maison de vente dirigée par Joudrain aidé par sa femme.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)
["Godin"](#)

Personnes citées

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Joudrain \[madame\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Give a 1^o mass of

Monsieur Fourcaud

Mon père vient de partir pour Paris et m'a chargé de y communiquer à lui et arrois à typhon de la lettre que y envoya à M^e Jacquot le 22 février.

Après la lecture de cette lettre je vous dis de
me scire car quoique cette lettre ne contienne
rien qui me fasse espérer une conclusion à ce
je tâns à ce faire remarquer qu'une proposition
comme celle que je vous ai faite n'est pas déci-
sonnable. Et que la robe t'est aulentraire
bien plus.

La même se divise et se prie à des
bases différentes.

La route est un bonheur immortel pour y
me laissant toutes les chances de pertes qu'une
mauvaise direction de votre part me ferait éprouver.

Modifiant un peu la manne' n° 10000
en tirer ceci.

Creation d'un maison de vente et de dépôt
et ses approvisionnements à ma charge.

Administration. compatibilité. & règlements
des rentes; conformément à la marche que
j'en traceai.

M^{me} Jourdain directeur des magasins chargé

de la vente et de faire la place de Paris.
M^{me} Jourdain s'abstient dans la direction et la vente.

2^{me} M^{me} Jourdain sur toutes les affaires faites à Paris à titre d'installments pour sa participation directe.

3^{me} a M^{me} Jourdain sur toute les mêmes affaires pour sa participation personnelle.

M^{me} Jourdain responsable des ventes faites au sujet pour leur intégralité et de 25% dans les ventes des affaires faites sur la place de Paris avec les maisons dont il aura déclaré la sobriété sans arrière pensée l'assurant de tenir les affaires avec elles.

M^{me} Jourdain donne un cautionnement il est pour moi dans les frais généraux qui ne seraient pas contestés.

Voilà nos charges, quel serait le bilan d'une semblable fonction.

M^{me} Jourdain n'aurait sans doute facile de faire une vente qui magasins de fr. 1000000
bénéfice à 25% 250000

loyer	10000	
frais	4000	
remise à M ^{me} Jourdain	3000	
à M ^{me} Jourdain 100		
frais d'installations à		
répartis sur 3 ans de fait 3000		
à bestiaux 6500		total par an 25000

Perçue avec l'aide de M^{me} Jourdain 20000 fr. d'affaires avec le commerce ce que

84

J'ai fait sans avoir maison à Paris en 1797
faire plus mais à ce chiffre cela lui reviendrait
a 2% sur 20000 4000
a M^{me} Jourdain 2% 1000
Il reviendrait directement de la
maisons de cette détail ci dessous 2000
M^{me} Jourdain 900
En Amfici partage 3250

Total pr. 10.750

Mais si la maison de 1797 faisait 300.000 francs
au lieu de 10000 pr il y aurait de ce chiffre environ
20000 de plus à partager

Soit aux pr. 10.750 ci dessous
a ajouter un bénéfice 10 000
pour sa retraite et celle
de M^{me} Jourdain en moins 25% à 900
sur les Affaires du Dépôt pour sa
retraite fin et celle de M^{me} 2500

29.750

Cette position doit bien valoir une prime
en considération et ne pas être qualifiée de
déraisonnable

Car M^{me} Jourdain touchant 25.750
je ne toucherais que 13.250
je ne porte que 25% de bénéfice c'est
un minimum les immeubles en général appri-
quis aux foyers lumineux et fontes d'ornement
devraient donner d'avantage

Je vous prie d'agréer mes affectueux sentiments et
de présenter mes civilités à M^{me} et M^{me} Jacquot

6. Octobre